

**Thèmes :** Courriels professionnels

**Métiers:** Employé-e

**Types de données:** Privées

## Que faire de mes courriels privés quand je quitte mon poste ?

Par sa messagerie électronique professionnelle, un collaborateur reçoit également des courriels privés.

Il quitte son emploi après un certain temps.

Il se rend compte que sa messagerie contient beaucoup de courriels privés.

Il doit impérativement transférer ces courriels vers une adresse privée et les supprimer de son compte professionnel.

Le collaborateur est ainsi assuré que son employeur n'aura pas accès à sa correspondance.

### Recommandations

L'employé partant doit transférer ses courriels privés vers une adresse privée et les supprimer de son compte professionnel. À défaut ils seront soit triés par l'employeur soit détruits. L'employeur doit désactiver le compte de la messagerie dès que l'employé a quitté l'entreprise.

### Principes de base

[Art. 13 al.1 Cst.](#)

Respect de la sphère privée, y compris de la correspondance.

### Ressources